

Mission d'animateur(rice) de prévention des risques professionnels en TPE OU PME

Publics visés :

Entreprises : Personne désignée par l'employeur pour occuper la mission de Salarié Désigné Compétent en prévention des risques professionnels de l'entreprise.

Accessibilité : Session accessible aux personnes en situation de handicap

Pré-requis : avoir suivi et obtenu l'attestation de réussite à la formation à distance de l'Inrs « Acquérir les bases en prévention des risques professionnels » accessible via le lien suivant :

<https://www.formation-inrs.fr/formation/8>

Objectifs :

- Connaitre le contexte réglementaire et les enjeux de la santé et la sécurité au travail.
- Identifier le rôle et les missions des différents acteurs de la prévention.
- Maîtriser la mission d'Animateur(rice) de Prévention avec la posture et les valeurs attendues.
- Acquérir les notions fondamentales de la prévention des risques professionnels.
- Connaître et savoir utiliser les méthodes d'analyse d'une situation de travail.
- Comprendre et appliquer les outils portant une démarche de prévention des risques professionnels pérenne et constructive.
- Distinguer et utiliser les documents obligatoires, pertinents et utiles.
- Rédiger des rapports et des comptes-rendus pour être transmis et restitués à l'écrit et à l'oral.

Contenu :

- **JOURS 1 et 2 : Théorie et application sur des supports pédagogiques**
 - La présentation de la réglementation en matière d'Hygiène, de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail et des enjeux de la prévention des risques professionnels.
 - L'identification des acteurs internes et externes de la prévention ainsi que leur rôle et leurs missions.
 - Les enjeux et les valeurs essentielles de la prévention des risques professionnels.
 - La prise de connaissance et illustration de la mission d'Animateur(rice) de Prévention en intégrant les valeurs et postures à adopter envers ses interlocuteurs.
 - La mise en place d'une mission d'un(e) Animateur(rice) de Prévention (désignation, lettre de cadrage,), son rôle, ses moyens et ses missions.
 - L'ensemble des notions qui composent les risques professionnels (Danger, Risques Dommages, AS, MP, Accidents de Trajet, prévention, statistiques...).
 - L'inventaire et l'utilité des documents obligatoires et outils pertinents.
 - La présentation et mise en application d'une méthode d'analyse d'une situation de travail.
 - La démarche d'évaluation des risques professionnels et sa mise en œuvre.
 - La présentation des familles de risques.
 - L'analyse factuelle des Accidents de Service, Accidents de Trajet et des Maladies Professionnelles.
 - La démarche particulière d'analyse dans un contexte de conflits, de mal être,... et posture impérative à adopter.

Tournez svp ➡

➤ **JOURS 3 et 4 : Accompagnement individuel en situation réelle terrain**

- La réalisation d'un bilan depuis les Jours 1 et 2.
- Le retour sur la mission et son déroulement (facilités, difficultés, leviers, freins,...).
- Le point sur les actions menées.
- La lecture et l'analyse de la lettre de cadrage rédigée par l'employeur
- Le traitement d'un sujet en cours ou à préparer (défini(s) préalablement à la visite d'accompagnement).
- La rédaction de rapports et comptes-rendus dans le but de communiquer sur les actions de l'Animateur(rice) de Prévention.
- La capacité d'écoute et de neutralité face à des situations particulières (alertes,...).
- L'état des lieux des sujets de prévention utiles selon les services en présence et travail personnalisé sur chacun des sujets.

Moyens prévus :

- Documentations et supports remis sur clé USB à l'issue des Jours 1 et 2.
- Salle adaptée, accessible PMR, matériel pédagogique
- Formateur expérimenté (formation et terrain) en prévention des risques professionnels (depuis 2002) – Délivrance du CV sur demande.
- Animation dynamique et participative avec échanges et études de cas réels.

Durée : 4 jours décomposés comme suit :

- 2 jours (de préférence consécutifs)
- +
- 2 jours en situation (fractionnables en journées ou en ½ journées)

Suivi : Émargement collectif et individuel.

Évaluation des acquis :

- Questionnaire initial des connaissances.
- Questionnaire final de mesure des acquis.

A l'issue du stage, le stagiaire recevra une attestation de suivi de stage et d'acquis des connaissances définis dans les objectifs.

Dates : Choisir dans la programmation établie par AFS Prévention ou à définir

Lieu : Formation Intra : l'entreprise mettra à disposition une salle conforme au cahier des charges établi par AFS Prévention.

Formation Inter : AFS Prévention sera chargé de mettre à disposition une salle de formation conforme au cahier des charges établi par ses soins.

Formation FOAD (Jours 1 et 2 uniquement): AFS Prévention sera chargé de mettre en place les moyens nécessaires au bon déroulement des sessions à distance (voir notice spécifique).